

Édito/

janvier 2020

Chères consœurs, chers confrères,

C'est la rentrée, et en ce mois de janvier, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2020 !

Comme chacun le sait, les infirmiers libéraux assurent la continuité des soins, 7 jours sur 7, 24h sur 24, et vacances ou non, l'activité des infirmiers libéraux ne faiblit guère. Il en a été de même pour votre URPS qui a profité de la trêve des confiseurs pour prendre le temps de tirer les enseignements de l'année écoulée et préparer l'avenir.

L'année passée fut dense, c'est le moins que l'on puisse dire.

1. Il y a eu l'étude sur les conditions d'exercice et l'activité des infirmiers libéraux de La Réunion et de Mayotte qui a été rendue publique, relayée par les médias et reçue favorablement par l'ARS ;
2. la fin de l'étude « Unono Wa Maoré » à Mayotte dont les résultats devraient être publiés dans le courant du premier semestre ;
3. les 3^{èmes} Journées Régionales des Infirmiers Libéraux (JRIL) en octobre ;
4. l'engagement de votre URPS, depuis plus d'un an, aux côtés des autres URPS via Tip@santé, dans les projets de CPTS ;
5. mais aussi et surtout, un combat de tous les instants pour veiller à la qualité

de l'exercice, à son organisation et à la coordination des soins.

L'année qui vient sera, n'en doutons pas, tout aussi intense !

En premier lieu, comme vous l'avez peut-être lu, votre URPS s'est engagée aux côtés des EPHAD et de l'ARS afin de réaliser une expérimentation d'astreinte de nuit assurée par des infirmiers libéraux, dans un premier temps, dans l'Ouest et dans l'Est.

Un appel à candidature vous a été adressé et je ne peux que vous inciter à vous manifester et vous investir dans ce projet atypique en cours d'écriture. L'objectif principal sera d'assurer une permanence des soins non programmés, hors urgences vitales, grâce à une organisation innovante, en étroite collaboration avec les EHPAD, et grâce à un financement ARS dédié à l'indemnisation des infirmiers libéraux.

Dans un deuxième temps, notre action va se focaliser sur l'aide aux professionnels de santé pour finaliser les trois projets de CPTS.

Deux de ces CPTS sont portées conjointement par des infirmiers et des médecins libéraux, notamment pour la

CPTS Sud, sur le repérage de la fragilité et la coordination Ville-Hôpital dont la référente pour notre URPS est Evelyne Plu, infirmière libérale à Saint Philippe ; et la CPTS ouest, qui a démarré le 1^{er} octobre dernier, à travers la Maison Médicale du CHOR, appelée également « Maison Verte », grâce à l'investissement de Frédéric Lucas, infirmier libéral à Piton Saint Leu et référent URPS Infirmiers.

Parallèlement, l'URPS Infirmiers qui a porté le projet REVARUN en 2019, gelé pour le moment par le refus de l'ARS de financer son application numérique, ne lâchera rien. Le combat, tant qu'il y a l'espoir et de la persévérance, n'est pas perdu. Et vous pouvez compter sur notre détermination à voir ce projet qui sécurise le parcours du patient en chirurgie ambulatoire se concrétiser, enfin...

Comme je l'expliquais à l'instant, les infirmiers libéraux, garants de la continuité des soins, bien que protégés par le code de déontologie, n'en demeurent pas moins vulnérables face à la méconnaissance des règles par certains établissements de santé et ses professionnels, les HAD et prestataires de services, insuffisamment sensibilisés au compérage et au détournement de patientèle. Grâce à l'enquête que nous avons réalisée en novembre dernier et qui a recueilli plus de 150 contributions, notre action, menée tout ce mois de janvier a permis, en collaboration avec le président du Conseil régional de l'Ordre infirmier (CROI), de rencontrer les différents acteurs hospitaliers et responsables d'HAD afin de

mettre en lumière les règles déontologiques et les devoirs de chacun.

En outre, une affiche, à laquelle s'est associé Tip@sante, va pouvoir être apposée dans l'ensemble des services, salle de consultations, officine, salle d'attente... afin de rappeler que chacun est tenu de respecter le libre choix du patient lorsqu'il fait appel à un professionnel de santé.

Bien entendu, nous ne nous contenterons pas d'une affiche ni de déclarations d'intentions et nous entretiendrons des liens étroits avec les différents établissements afin de suivre les décisions prises entre les cadres, directeurs, CROI et URPS Infirmiers.

Enfin, notre mission ne serait pas complète sans envisager de renouveler une grande journée régionale qui rassemblera les infirmiers libéraux autour d'un thème fédérateur et, pourquoi pas cette année, d'y associer les autres professionnels de santé libéraux. A suivre...

Bonne reprise et à bientôt,

Alain Duval,
Président